

RÉUNION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA SÉCURISATION DE L'EXAMEN

Pour un plan anti-fraude au bac

La commission interministérielle chargée de la sécurisation de l'examen du bac se réunira au cours de la semaine prochaine. Le ministère de l'Éducation nationale devra annoncer bientôt de nouvelles mesures anti-fraude au bac.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - L'examen du bac se déroulera entre le 11 et le 14 juin prochain. L'objectif du ministère de l'Éducation est d'éviter la répétition du scénario de la session 2016 de cette épreuve.

Pour assurer la sécurisation de cet examen, une commission interministérielle regroupant les cadres du département de l'éducation, les forces de sécurité et de la Gendarmerie nationale a été installée. Elle est chargée de la mise en place d'un plan anti-fraude et d'éviter d'éventuelles fuites des sujets. Cette dernière se réunira au cours de la semaine prochaine pour

décider des nouvelles mesures de sécurisation, a-t-on appris auprès du ministère de l'Éducation.

Ce département a, d'ailleurs, déjà annoncé des mesures pour empêcher la fraude à l'exemple de l'ouverture d'un seul centre de distribution des sujets par wilaya et la coupure de la connexion au niveau des centres d'examen. Le ministère de l'Éducation compte également renforcer la sécurisation du site de l'Office national des examens et concours (Onec) pour éviter toute fuite des sujets.

Le nombre d'élèves aux centres des examens sera réduit à 20 candidats par classe pour une meilleure



Le nombre de candidats sera réduit à 20 par classe.

surveillance. Pour le moment, le ministère de l'Éducation compte aussi reconduire les mêmes mesures anti-fraude mises en place l'année dernière, à savoir l'interdiction des téléphones portables, ce qui est considéré désormais

comme une tentative de fraude dont l'auteur risque une exclusion pour une période de cinq ans à cet examen.

Des mesures qui n'ont, pourtant, pas empêché une fraude massive au bac de la précédente ses-

sion après une fuite des sujets. Un scandale qui a contraint le gouvernement à organiser une deuxième session au profit des sept filières concernées par la fraude. Au total, 38% sur un nombre total de plus de 800 000 candidats au bac de la session de 2016 ont refait les épreuves partielles de cet examen.

La ministre de l'Éducation a indiqué que seuls des sujets basés sur la compréhension et l'intelligence qui valorisent davantage la réflexion permettraient de limiter le problème de la triche. Une nouvelle approche qui devait être appliquée depuis l'année dernière. Pourtant, cette année encore, les sujets ne connaîtront aucun changement.

La refonte de cet examen, qui devait se dérouler en trois jours à partir de cette année, a été repoussée à une date ultérieure.

S. A.

RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE ANNABA-TUNIS

Flou sur les raisons du report

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a indiqué que la réouverture de la ligne ferroviaire Alger-Tunis avec une correspondance à Annaba, prévue pour le 2 mai, est finalement reportée «à une date ultérieure» pour des «raisons techniques». La fermeture de la frontière avec la Tunisie en raison des élections de ce jeudi serait directement liée, rapportent des médias.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Voulant savoir davantage sur ces «raisons techniques», nous avons tenté de prendre attache avec le premier responsable de la SNTF, Yacine Bendjaballah, qui était injoignable durant la journée d'hier.

«La SNTF informe son aimable clientèle qu'en raison de commodités techniques, la réouverture de la ligne ferroviaire Alger-Tunis est reportée à une date ultérieure», a laconiquement annoncé la société dans un communiqué. Pour rappel, le directeur général de la SNTF,

Yacine Bendjaballah, avait annoncé récemment dans nos colonnes l'ouverture de la ligne ferroviaire Annaba-Tunis à partir de mai en cours à raison d'un train par jour. Le tarif du billet Alger-Tunis avec une correspondance à Annaba est estimé entre 5 000 et 6 000DA, pour un trajet parcouru en six heures. Cependant, des médias tunisiens ont rapporté que cette décision pourrait être liée à la fermeture de la frontière avec la Tunisie pour parer à d'éventuels attentats terroristes qui pourraient perturber le cours des élections législatives de ce jeudi.

Dans les colonnes du *Soir d'Algérie*, M. Bendjaballah avait déclaré que la relance de cette ligne serait aux tout derniers réglages. Prévue pour l'été dernier, la réouverture de cette ligne devait l'être cette année, pour le 2 mai, avec possibilité de réservation pour les habitants d'Alger à partir du 1^{er} mai. Un train matinal assure la correspondance du train de nuit en partance d'Alger vers Annaba. De là, les voyageurs auront une heure pour descendre du train et prendre celui en partance vers Tunis.

Une équipe de la SNTF s'est rendue récemment en Tunisie pour mettre en place la tarification définitive et aussi fixer les horaires de départ et de retour de et vers Tunis.

L'occasion aussi de régler le problème de la climatisation qui s'est posé, côté tunisien, en raison de la vétusté des infrastructures tunisiennes qui ne répondent pas aux exigences du nouveau système de climatisation mis en place par la SNTF. Ce qui poserait un problème de continuité du courant électrique.

La SNTF se montre confiante et compte dépasser cet écueil, l'entreprise algérienne ayant doté ses wagons en groupes électrogènes avec une filtration, afin de garantir une climatisation sans compter sur les moyens tunisiens.

Les voyageurs auront moins de tracas en termes de procédures douanières. Celles-ci seront accomplies entièrement à bord du train, ce qui va épargner aux voyageurs algériens les contraintes du voyage par route et des formalités douanières aux frontières, souvent longues et harassantes.

Y. D.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Stagnation du nombre des importateurs et hausse des exportateurs en 2016

Le secteur du commerce extérieur comptait 43 418 opérateurs en 2016 composés de 41 788 importateurs et de 1 630 exportateurs dont le nombre a augmenté de plus de 31% par rapport à 2015, relèvent des statistiques obtenues par l'APS auprès du Centre national du registre du commerce (CNRC).

Sur les 1 630 exportateurs, 379 exercent sous le statut de personne physique, en augmentation de près de 22% comparativement à 2015, et 1 251 en tant que personnes morales (sociétés), en hausse de plus de 34%.

Les exportateurs sont répartis entre quatre catégories de produits : exportation de produits agroalimentaires (50%), de produits industriels et manufactures hors hydrocarbures (23%), de tous produits hors hydrocarbures (21%) et de produits pharmaceutiques (6%).

Le nombre d'importateurs a, quant à lui, connu une quasi-stagnation en 2016 par rapport à l'année d'avant, avec une hausse de

seulement 0,5%. Ces importateurs sont répartis entre 160 activités et sont inscrits essentiellement dans l'importation de matériels et produits liés aux domaines de la quincaillerie, drogueries, articles de ménage et d'hygiène (562 opérateurs), d'articles d'habillement (534), de matériels et d'équipements liés au domaine de l'électricité et de l'électronique (496) et des équipements, matériels et produits liés au domaine de bâtiment et des travaux publics.

S'y ajoutent notamment 247 opérateurs inscrits dans l'importation de fruits et légumes, 185 dans l'importation de légumes secs et des produits de la minoterie, 177

dans l'importation de sucre, thé, café, cacao et épices et 148 dans l'importation de la biscuiterie, chocolaterie et confiserie.

Pour rappel, après avoir été libellées dans le registre du commerce sous la dénomination unique import-export, les activités d'importation de revente en l'état et celles d'exportation sont, depuis septembre 2015, scindées en deux activités.

En effet, le décret en vigueur relatif à la Nomenclature des activités économiques (NAE) soumises à inscription au registre du commerce, a introduit de nouvelles dispositions portant notamment sur la création d'un nouveau secteur d'activité spécifique à l'exportation, et la possibilité à tout opérateur économique de procéder à l'exportation.

Ce texte, venu en application des dispositions de l'article 23 de la loi de 2004 relative aux conditions d'exercice des activités

commerciales, a pour objet de fixer le contenu, l'articulation ainsi que les conditions de gestion et d'actualisation de cette nomenclature.

La réorganisation NAE, qui comporte toutes les activités qui doivent faire l'objet d'une inscription au registre du commerce, s'inscrit dans l'objectif d'une meilleure régulation et organisation des activités économiques et constitue un instrument centré sur la diffusion de l'information économique.

La NAE soumise à inscription au registre du commerce est composée des secteurs d'activités, respectivement, de production de biens, de production artisanale, de distribution en gros, d'importation pour la revente en l'état, de distribution en détail (sédentaires et non sédentaires), de services ainsi que d'exportation.

APS

VIANDES

Octroi de licences à 19 opérateurs pour l'importation de 20 000 tonnes

La commission interministérielle chargée de délivrance de licences d'importation a attribué 19 licences pour l'importation de 20 000 tonnes de viandes rouges fraîches, a-t-on appris hier auprès du ministère du Commerce.

«La commission a attribué à 19 importateurs des licences d'importation de viandes fraîches pour une quantité de 20 000 tonnes dans une première étape», a précisé la même source soulignant que 50% de ces quantités seront importées auprès de l'Espagne, tandis que le reste proviendra de France, d'Italie, du Brésil et de la Nouvelle-Zélande.

Selon le même responsable, 17 000 autres tonnes de viandes rouges ont déjà été importées depuis le début de l'année 2017 à travers des licences d'importation attribuées au titre de l'année 2016.

«Il n'y aura aucune perturbation dans l'approvisionnement en viandes. Le total de ces quantités permettra d'inonder le marché national à la veille du mois de Ramadhan. D'ailleurs, nous prévoyons même une répercussion sur les prix qui devraient baisser», a-t-il avancé.

Quant aux produits de première nécessité, le même responsable a souligné que ces derniers continueraient à être importés par les licences de 2016 jusqu'à l'établissement de celles de 2017.

Le ministère du Commerce avait ouvert entre le 1^{er} et 15 avril dernier les contingents quantitatifs pour l'importation des produits et des marchandises au titre des licences d'importation pour l'année 2017.

Il s'agit essentiellement de véhicules, d'acier rond à béton, de fil machine, de bois, de céramiques, de ciment portland gris, de viandes bovines fraîches ou réfrigérées, de fromages, de citron, de pommes, de bananes, d'orge, de maïs, de tourteaux de soja, de concentré minéral vitaminé, de poly-phosphates et de double concentré de tomates.

APS